

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE  
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN  
CONCERNANT LE BUDGET 2015  
SITUATION AU 19 NOVEMBRE 2014**

**3.1. Budget de fonctionnement 2015**

La commission financière (en l'absence de Madame Bragagnini Borloz) a rencontré, le 19 novembre 2014, Monsieur Gérard Buchs, syndic, et Monsieur Roger Braillard, conseiller communal et responsable du dicastère "Finances et impôts, justice, feu, militaire et protection civile", dans le but d'examiner le budget arrêté par le conseil communal. Messieurs Buchs et Braillard ont répondu à toutes nos questions et commenté certains postes en particulier. Après avoir obtenu toutes les informations requises, la commission financière considère que le budget de **fonctionnement 2015** est complet et réaliste.

La commission financière remercie tout particulièrement MM. Gérard Buchs et Roger Braillard pour leur disponibilité lors de cette discussion ouverte. Elle remercie également l'ensemble du conseil communal ainsi que la boursière communale, Madame Christine Rigolet, pour tout le travail effectué.

Malgré un budget 2015 déficitaire, la situation de la commune n'est pas critique et la commission financière ne peut que recommander à l'assemblée communale d'approuver le budget de **fonctionnement 2015** tel que présenté par le conseil communal.

**3.2. Budget d'investissements 2015**

En ce qui concerne le budget **des investissements 2015**, la commission financière fait les commentaires suivants :

**3.2.1. Matériel pour le corps des sapeurs-pompiers CSPI Le Flon/Saint-Martin**

La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement, si ce n'est le fait qu'il est subventionné à raison de 25 % par l'ECAB. Elle propose à l'assemblée communale de l'accepter.

**3.2.2. Aménagement d'un trottoir à la route de la Prela à Fiaugères**

Après avoir pris bonne connaissance des raisons de cet investissement, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le montant nouvellement budgété de CHF 230'000.--.

**3.2.3. Réfection de routes communales AF (améliorations foncières)**

La commission financière relève que la confédération subventionne l'ensemble de ces investissements à raison de 30 % et le canton à raison de 27 %. Il est dès lors fort intéressant de continuer à améliorer le réseau routier communal tant que les moyens le permettent. La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cette enveloppe budgétaire.

**3.2.4. Assainissement d'une canalisation sur parchets communaux à Fiaugères**

La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement et propose à l'assemblée communale de l'accepter.

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE  
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN  
CONCERNANT LE BUDGET 2015  
SITUATION AU 19 NOVEMBRE 2014**

**3.2.5. Frais d'étude pour l'assainissement des eaux usées (épuration) du secteur « Le Bochon-Les Bossel » à Fiaugères**

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement tel que présenté.

**3.2.6. Adduction d'eau : remplacement de vannes de secteurs**

La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement et propose à l'assemblée communale de l'accepter.

**3.2.7. Amélioration de pistes forestières « Crêt Délin » à Besencens**

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement subventionné à raison de 60 % par les améliorations foncières.

**3.2.8. Rénovation appartement 1<sup>er</sup> étage ancienne école de Besencens**

La commission financière encourage l'assemblée communale à accepter cet investissement qui sera compensé, à court/moyen terme, par l'encaissement d'un loyer.

Saint-Martin, le 4 décembre 2014



Le président : Jean-Luc Maillard



La secrétaire : Catherine Heimann